

320.—19 DÉCEMBRE 1874. — LOI
contenant le budget des non-valeurs et des
remboursements pour l'exercice 1875 (1).
 (Monit. du 20 décembre 1874.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
 et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des non-

valeurs et des remboursements, pour
 l'exercice 1875, est fixé à la somme de
 neufcentdix-huitmillefrancs(fr.918,000),
 conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des
 finances, M. J. MALOU.)

Budget des non-valeurs et remboursements pour l'exercice 1875.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
Art. 1er. Non-valeurs sur la contribution foncière.	110,000 »	»	
Art. 2. — — — personnelle.	175,000 »	»	
Art. 3. — — — sur le droit de patente. . . .	80,000 »	»	
Art. 4. — — — sur les redevances des mines.	2,000 »	»	
Art. 5. Frais de poursuites irrecevables pour impôts mentionnés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	4,000 »	»	371,000 »
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>			
Art. 6. Restitutions de droits perçus abusive- ment et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	100,000 »	»	
<i>Enregistrement et domaines.</i>			
Art. 7. Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistre- ment, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	410,000 »	»	
<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent budget.</i>			
Art. 8. Remboursements divers.	1,000 »	»	
<i>Marine.</i>			
Art. 9. Restitution de droits de pilotage, de pha- res et fanaux et autres, indûment perçus par l'admi- nistration de la marine.	1,000 »	»	
<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i>			
Art. 10. Remboursements des droits de pilotage, de phares et de fanaux.	25,000 »	»	
Art. 11. Déficit des divers comptables de l'État. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	547,000 »
Total du budget des non-valeurs et remboursements. . . fr.			918,000 »

(1) Session de 1874-1875.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire
 et texte du projet de loi. Séance du 27 février 1874,
 p. 6. — Rapport. Séance du 21 nov. 1874, p. 49.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-

tion. Séance du 24 novembre 1874, p. 61-62.
 SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
 du 15 décembre 1874, p. 1.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
 tion. Séance du 16 décembre 1874, p. 16-17.